

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2017

Publication : 04/04/2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 23 MARS 2017

Délibération numéro 17 - 01 - 001

Dossier n°1 : L'adoption du compte administratif 2016.

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 19 janvier 2017, s'est réuni le jeudi 23 mars 2016 à partir de 9 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne, sous la présidence de Monsieur Bernard PHILIBERT, Président du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire.

Le quorum de l'assemblée était atteint (17 membres présents et 5 pouvoirs sur un total de 22 administrateurs).

Étaient présents :

Mesdames Chantal BROSSE – Marianne DARFEUILLE – Colette FERRAND – Valérie PEYSSELLON – Pascale OFFREY – Nadia SEMACHE.

Messieurs Jean-Yves BONNEFOY – Jean-Claude CHARVIN – Pierrick COURBON – Georges DRU – Joseph FERRARA – Luc FRANCOIS – Claude GIRAUD – Bernard PHILIBERT – Jean-Claude REYMOND – Hervé REYNAUD – Michel ROBIN.

Étaient excusés :

Mesdames Fabienne PERRIN (pouvoir donné à Valérie PEYSSELON) – Clotilde ROBIN (pouvoir donné à Claude GIRAUD); Messieurs Jean-François BARNIER (pouvoir donné à Bernard PHILIBERT) – Olivier GAULIN (pouvoir donné à Jean-Yves BONNEFOY) – Claude LIOGIER (pouvoir donné à Georges DRU).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Le compte administratif 2016 retrace toutes les recettes et les dépenses enregistrées lors de l'exercice budgétaire dans la comptabilité de l'ordonnateur. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le comptable.

Il fait également apparaître le résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement. Ce résultat sera affecté par la suite dans le budget 2017.

1^{ère} partie – La présentation du résultat de l'exercice 2016.

Le résultat 2016 se solde par un excédent de **8 352 541 €**. Les crédits 2016 réellement disponibles après le financement des « restes à réaliser » (dépenses engagées en 2016 mais qui seront mandatées en 2017) et des opérations immobilières en cours s'établissent cependant à **1 353 897 €**.

Ce résultat excédentaire apparaît à différents niveaux :

1 - Des recettes de fonctionnement supérieures à la prévision.

Recettes prévisionnelles	Recettes réelles	Excédent de recettes
60 691 000 €	61 022 033 €	+ 331 033 €

Les recettes réelles de fonctionnement 2016 sont supérieures de 331 033 € par rapport à la prévision pour plusieurs raisons :

- ↳ Remboursement par notre compagnie d'assurance d'un véhicule accidenté en 2015 (soit 200 000 €)
- ↳ Recettes 2016 provenant des carences ambulancières (151 000 €) supérieures à celles enregistrées les années précédentes (moyenne de 86 000 €)
- ↳ Produits des ventes aux enchères supérieurs aux prévisions.

2 - Des dépenses de fonctionnement inférieures à la prévision.

Dépenses prévisionnelles	Dépenses réelles	Excédent
60 691 000 €	57 706 627 €	+ 2 984 373 €

Comme indiqué plus loin, certains postes de dépenses sont en diminution par rapport à 2015 : dépenses énergétiques, frais financiers, entretien des véhicules, assurances, frais de téléphonie notamment. Des excédents apparaissent donc sur ces comptes à la clôture de l'exercice 2016 : énergies (288 000 €), frais financiers (87 000 €), assurances (104 000 €),

Réception par le préfet : 04/04/2017
Publication : 04/04/2017

De plus, la réforme relative à la prime de fidélisation et de reconnaissance (PFR) a permis de réaliser de substantielles économies (441 000 €) et les crédits destinés aux dépenses imprévues (679 000 €) n'ont pas été utilisés.

Réception par le préfet : 04/04/2017
Publication : 04/04/2017

Enfin, la dépense consacrée aux frais de personnel et aux indemnités des sapeurs-pompiers volontaires reste inférieure à la prévision de 980 000 €, en raison notamment de la vacance de postes d'officiers et d'une activité opérationnelle moindre.



3 - Des recettes d'investissement supérieures à la prévision.

Recettes prévisionnelles	Recettes réelles	Ecart
15 304 657 €	15 623 659 €	+ 319 002 €

Les recettes sont constituées des amortissements, du fonds de compensation de la TVA, des opérations d'ordre et de la reprise des excédents des exercices budgétaires précédents.

Les recettes supplémentaires constatées (+ 319 002 €) proviennent des opérations d'ordre (dotation aux amortissements et cession d'actifs).

4 - Des dépenses d'investissement inférieures à la prévision.

Dépenses prévisionnelles	Dépenses réelles	Ecart
15 304 657 €	10 586 524 €	+ 4 718 133 € (+ 1 353 897 € après déduction des restes à réaliser et des opérations immobilières en cours)

Plusieurs catégories de dépenses sont répertoriées dans la section d'investissement :

Les bâtiments :

Crédits inscrits	Crédits consommés	Excédent
5 651 145 €	2 536 436 €	3 114 709 €

Des retards ont été pris dans la construction des casernes d'Andrézieux Bouthéon et de Saint Jean Bonnefonds. Par ailleurs, les crédits consacrés aux opérations de restructuration de bâtiments lancées hors programme immobilier ne seront consommés qu'en 2017.

Les véhicules :

Crédits inscrits	Crédits consommés	Excédent
4 810 265 €	4 451 319 €	358 946 €

Les crédits qui n'ont pas été mandatés en 2016 ont toutefois été engagés (restes à réaliser) et seront consommés en 2017.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2017

Publication : 04/04/2017

Les autres matériels :

<i>Crédits inscrits</i>	<i>Crédits consommés</i>	<i>Excédent</i>
2 916 421 €	1 723 112 €	1 193 309 €

Une grande partie de cet excédent (1 036 000 €) sera consommée en 2017 (restes à réaliser)



Le remboursement du capital des emprunts :

<i>Crédits inscrits</i>	<i>Crédits consommés</i>	<i>Excédent</i>
434 000 €	387 778 €	46 222 €

Les opérations d'ordre (dont la neutralisation des amortissements des bâtiments)

<i>Crédits inscrits</i>	<i>Crédits consommés</i>	<i>Excédent</i>
1 492 827 €	1 487 877 €	4 950 €

▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲

2ème partie – L'évolution budgétaire constatée en 2016.

1 - Les dépenses de fonctionnement.

Les dépenses réelles 2016 ont diminué de 1,113 M € par rapport à 2015, soit – 1,89 %. Sur une période de 5 ans (2012 – 2016), elles ont par contre progressé de 6,89%, soit une moyenne annuelle de 1,72%.

☞ L'évolution de 2015 – 2016 (– 1,89 %).

☞ Les comptes 2015 avaient enregistré des dépenses exceptionnelles qui n'apparaissent plus en 2016 (remboursement par anticipation de deux prêts bancaires et constitution d'une provision pour risques dans le cadre d'un contentieux). L'absence de ces deux mesures a permis de diminuer les dépenses réelles 2016 de 1,218 M €.

☞ Les dépenses de personnel ont été maîtrisées en 2016 (+ 0,31% par rapport à 2015) en raison de la vacance de postes d'officiers de sapeurs-pompiers.

☞ Les cotisations versées au titre de la prime de fidélisation et de reconnaissance (PFR) qui s'établissaient à 847 000 € en 2015 ont été ramenées à 406 000 € en 2016 (- 441 000 €) dans le cadre de la réforme de prestation versée aux anciens sapeurs-pompiers volontaires 5 (1).

(1) La PFR constitue un « régime de retraite » spécifique ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires (SPV). Jusqu'à présent, ce dispositif – basé sur le principe de capitalisation - était financé par une contribution du SPV, ainsi que d'une cotisation de chaque SDIS calculée sur la base de 375 € annuels par agent. Ce dispositif évolue au profit du système dit de « flux budgétaire ». Chaque SDIS financera alors les pensions réellement dues au titre de l'année en cours.

Accusé certifié exécutoire

↳ Les évolutions constatées sur certains postes de dépenses (entretien des bâtiments, contrats de maintenance, formation, amortissements) ont été compensées par de nouvelles économies (énergies, téléphonie, assurances)

Reception par le préfet : 04/04/2017
Publication : 04/04/2017

↳ L'évolution sur la période 2012 – 2016 (+ **6,89%**, soit une moyenne annuelle de 1,72%)

Sur une période de 5 ans, les dépenses de fonctionnement ont progressé globalement de 6,89%, soit une moyenne annuelle de 1,72%.

La masse salariale, qui représente 60% du total des dépenses, a évolué en moyenne de 2% chaque année.

La dotation aux amortissements a connu une forte progression (+ 985 000 € de 2012 à 2016), signe d'une politique de forts investissements de la part de l'établissement. Pour en limiter l'impact budgétaire, l'amortissement concernant les bâtiments est neutralisé depuis 2015⁽²⁾.

De substantielles économies ont été réalisées sur certains postes de dépenses : frais de téléphonie, énergies, frais financiers notamment. Ces actions volontaristes ont permis de compenser des évolutions budgétaires : contrats de maintenance, entretien des véhicules notamment.

2 - Les recettes de fonctionnement.

Les recettes réelles 2016 ont diminué de 1,141 M € par rapport à 2015, soit – 1,84 %. Cette baisse est sensiblement identique à celle des dépenses. Par contre, sur une période de 5 ans (2012 – 2016), les recettes ont progressé de 3,92% (soit une moyenne annuelle de 0,98 %) alors que les dépenses augmentaient de 6,89 %.

↳ L'évolution de 2015 – 2016 (– **1,84 %**).

Cette baisse s'explique par un volume d'opération d'ordre moins important en 2016 que lors de l'année 2015⁽³⁾.

Les contributions des collectivités territoriales ont été relativement stables : + 0,66 % pour la contribution départementale (+ 175 000 €) et + 0,02 % pour les contributions communales et intercommunales (+ 5 306 €).

↳ L'évolution sur la période 2012 – 2016 (+ **3,92 %**).

Bien que les dépenses aient augmenté de 6,89 % de 2012 à 2016, les contributions de collectivités territoriales ont été relativement stables sur cette même période (+ 1,30%) L'établissement a en effet recherché des ressources supplémentaires pour limiter la charge contributive.

(2) La neutralisation des amortissements des bâtiments consiste à inscrire un montant de recettes équivalent au montant de la dépense.

(3) En 2015, les comptes ont intégré le reversement de provisions pour risques réalisées les années précédentes afin de financer d'éventuels contentieux

Accusé certifié exécutoire

Il y a d'abord eu l'opération de neutralisation des amortissements des bâtiments évoquée précédemment. Il y a eu également la facturation de certaines prestations facturées auprès des sociétés chargées de la maintenance des ascenseurs collectifs de toutes les interventions qu'elles n'ont pu effectuer et qui ont été réalisées par les sapeurs-pompiers ; facturation des interventions effectuées pour le compte des SMUR de Feurs et Montbrison ; revalorisation des remboursements avec l'aéroport de Saint Etienne Bouthéon ; location des outils de formation...



Tableau d'évolution des contributions de 2012 à 2016.

	Contributions		
	Département	Communes et intercommunalités	Total
2012	25 532 000 €	32 063 585 €	57 595 585 €
2013	25 795 565 € (+ 1,03%)	32 352 020 € (+ 0,9%)	58 147 585 € (+0,96%)
2014	26 219 000 € (+ 1,64%)	31 752 019 € (-1,85%)	57 971 019 € (- 0,30%)
2015	26 405 000 € (+ 0,71%)	31 757 074 € (+ 0,02%)	58 162 074 € (+ 0,33%)
2016	26 580 000 € (+ 0,66%)	31 762 380 € (+ 0,02%)	58 342 380 (+ 0,31%)
Evolution 2012 / 2016	4,10 %	-0,94 %	1,30 %

3 -Les dépenses d'investissement.

Les opérations d'équipement.

Le SDIS investit dans trois domaines : les bâtiments, les véhicules d'intervention et enfin les autres matériels (réseau de transmission, équipements d'intervention, ..) Comme l'indique le tableau ci-dessous, l'établissement consacre en moyenne 9,7 M € par an à ces opérations d'équipement.

	2012	2013	2014	2015	2016	2012 - 2016	Moyenne annuelle
Bâtiments	4 462 356 €	2 154 560 €	4 523 137 €	3 678 367 €	2 536 436 €	17 354 856 €	3 470 971 €
Véhicules d'intervention	1 338 165 €	2 674 740 €	5 837 382 €	2 762 337 €	4 510 780 €	17 123 404 €	3 424 681 €
Autres matériels	5 726 527 €	2 704 174 €	2 231 242 €	1 696 669 €	1 663 653 €	14 022 265 €	2 804 453 €
Total	11 527 048 €	7 533 474 €	12 591 761 €	8 137 373 €	8 710 869 €	48 500 525 €	9 700 105 €

La dette.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2017
Publication : 04/04/2017

Les dépenses d'investissement prennent également en compte le remboursement du capital de la dette. Le tableau ci-après montre une dépense exceptionnelle de 3,78 M € en 2015 qui correspond à un remboursement anticipé de deux prêts bancaires. Cette opération a permis, à compter de 2016, de réduire de manière substantielle les frais financiers.

	2012	2013	2014	2015	2016
Remboursement de la dette	638 114 €	638 114 €	638 114 €	3 775 599 €	532 605 €



Les opérations d'ordre.

La neutralisation des amortissements des bâtiments - réalisée depuis 2015 - ainsi que l'amortissement des subventions perçues, constituent également des dépenses de la section d'investissement.

	2012	2013	2014	2015	2016
Opérations d'ordre	255 633 €	350 776 €	432 584 €	1 390 947 €	1 343 050 €

La synthèse.

L'ensemble des dépenses mentionnées ci-dessus constituent donc les dépenses réelles d'investissement constatées lors des différents comptes administratifs. En moyenne, la dépense s'établit sur cette période à 11 700 000 €.

	2012	2013	2014	2015	2016
Dépenses d'investissement	12 420 795 €	8 522 364 €	13 662 459 €	13 303 920 €	10 586 524 €

4 - Les recettes d'investissement.

Trois catégories de recettes apparaissent en section d'investissement :

	2012	2013	2014	2015	2016
Opérations d'ordre (dont les amortissements)	6 662 337 €	6 114 297 €	6 436 594 €	6 685 951 €	6 778 293 €
Excédents reportés	6 094 758 €	6 834 468 €	9 876 431 €	6 730 920 €	7 514 032 €
Fonds de compensation de la TVA	1 352 681 €	1 784 617 €	1 164 091 €	1 983 048 €	1 331 335 €
Total	14 109 775 €	14 733 383 €	17 477 117 €	15 399 919 €	15 623 659 €

oooooooooooooooooooooooooooo

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil d'administration du SDIS de la Loire de bien vouloir délibérer :

⇒ Pour approuver le compte administratif 2016.



Le Président Bernard PHILIBERT a quitté la salle de réunion et la présidence a été confiée à Madame Marianne DARFEUILLE, Première vice-Présidente du Conseil d'administration.

oooooooooooooooooooooooooooo

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le Conseil d'administration prend la décision suivante :**

Article unique :

Le Conseil d'administration approuve le compte administratif 2016.

Délibération adoptée à la majorité.

Votes <u>pour</u> la proposition de délibération :	17 (dont un pouvoir) Le Président Bernard PHILIBERT n'a pas participé au vote.
<u>Abstentions</u> sur la proposition de délibération :	3 Nadia SEMACHE Pierrick COURBON Joseph FERRARA
Votes <u>contre</u> la proposition de délibération :	0

Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire

Bernard PHILIBERT